

تبني المعايير المحاسبية الدولية في القطاع العمومي في ظل التسيير العمومي الجديد معاينة حالية

L'adoption des IPSAS en Algérie au vu du « new public management ». Etat des lieux...

The adoption of IPSAS in Algeria in view of "new public management." ascertainment...

Rouina Abdessami

Lecturer class A

Université de Mohammed Khiedr Biskra

Abdessami.rouina@univ-biskra.dz

00213 5 61 45 69 23

ملخص:

يهدف تحسين الاداء المهني للمسؤولين الجزائريين في بعض قطاعات الوظيفة العمومية، لاسيما الخزينة العمومية من خلال اصلاح المحاسبة العمومية وتكييفها مع المعايير الدولية المحاسبية في القطاع العمومي (IPSAS)، ضمنمت الحكومة الجزائرية تكوينا لعدد من الخبراء الجزائريين في فرنسا. هؤلاء الخبراء وبالتنسيق مع نظرائهم الفرنسيين العاملين بالمديرية العامة للمحاسبة العمومية في فرنسا 5 والتي أدمجت مع المديرية العامة للضرائب منذ 2008 وعوضت بالمديرية العامة للمالية العمومية. من جهة أخرى، أرسل عدد من مدراء الحفظ العقاري الى كندا للتكوين في بعض تقنيات التسيير العمومي الجديد. بعد العودة للجزائر هؤلاء الخبراء سيكونون المحاسبين العموميين الثانويين ممثلين في قابضي أملاك الدولة، قابضي الضرائب، قابضي الجمارك، المحافظين العقاريين ل 48 ولاية.

يركز هذا المقال على الآثار التي خلفها هذا التكوين على جودة الخدمات العمومية. شرع في العمل بالمشروع المحاسبي في جانفي 2003 تحت مسمى المخطط المحاسبي للدولة. هذا المخطط الذي استمد أساسا من المعايير الدولية المحاسبية في القطاع العمومي. وتم تنفيذه في 6 ولايات نموذجية بالتزامن مع المدونة القديمة وهي مدونة حسابات الخزينة. إن تحليل PCE لا سيما الانتقال من محاسبة الصندوق إلى محاسبة الذمة المالية سيسمح لنا من مراجعة آثار التقييد المحاسبي للحقوق المثبتة خصوصا المجموعة رقم 2 المتعلقة بالتثبيات.

الكلمات المفتاحية:

التسيير العمومي الجديد – الإصلاح الإداري - المعايير المحاسبية الدولية في القطاع العمومي – المخطط المحاسبي للدولة

Résumé: Dans le but d'améliorer la performance professionnelle des responsables Algériens dans certains domaines de la fonction publique, notamment le trésor public en vue de reformer la comptabilité publique et l'adapter aux nouvelles normes comptables internationales dans le secteur public (IPSAS1), le gouvernement Algérien a assuré la formation d'une équipe d'experts comptables en France depuis 1995. Ses experts ont collaboré avec leurs homologues de la direction générale de la comptabilité publique en France - fusionnée depuis 2008 avec la direction générale des impôts et remplacée par la direction générale des finances publiques (DGFIP)-. De l'autre côté, tous les directeurs des conservations foncières se sont également déplacé au Canada pour une formation qui vise l'amélioration de la performance de leurs administrations. Au retour en Algérie, ses experts doivent formé eux-mêmes les comptables secondaires des services financiers des 48 wilaya à savoir les receveurs des domaines, des conservations foncières, des douanes et des impôts.

Cet article met l'accent sur l'impact de cette formation comptable de ses responsables sur la qualité des services fournis par l'administration publique, en se référant aux bases du management public. Le sujet de cette formation qui est le plan comptable de l'état a été mis

en exécution depuis l'an 2003 et qui a pour objectif la réforme de la gestion de la fonction publique en Algérie. Ce plan est inspiré essentiellement des normes comptables internationales dans la comptabilité publique (IPSAS). Il a été mis en action depuis le 01/01/2003 dans six directions du trésor public des "wilayas pilotes", simultanément avec l'ancienne nomenclature, à savoir la nomenclature des comptes du trésor (NCT). L'analyse du PCE, notamment le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité patrimoniale nous permettra de vérifier l'effet de la comptabilisation des droits constatés notamment sur la classe « 2 » des immobilisations.

les mots clés: Le new public management - La réforme administrative - Les normes comptables internationales de la comptabilité publique (IPSAS) - Le plan comptable de l'état (PCE)

Summar: In order to improve the professional performance of Algerian officials in certain areas of the civil service, including the public treasury with a view to reforming public accounting and adapting it to the new International Public Sector Accounting Standards (IPSAS), the Algerian Government has trained a team of accountants in France since 1995. Its experts have worked with their counterparts in the General Directorate of Public Accounting in France - merged since 2008 with the General Tax Directorate and replaced by the management General Public Finance (DGFIP) -. On the other hand, all directors of 'land conservation' have also moved to Canada for training aimed at improving the performance of their administrations. Upon return to Algeria, its experts must train themselves the secondary accountants of the financial services of the 48 wilaya namely the receivers of the domains, land conservations, customs and taxes.

This article focuses on the impact of this accounting training of its managers on the quality of services provided by the public administration, referring to the basics of public management. The subject of this training, which is the state chart of accounts, has been implemented since 2003 and aims to reform the management of the public service in Algeria. This plan is essentially inspired by International Accounting Standards in Public Accounting (IPSAS). It has been put into action since 01/01/2003 in six directions of the public treasury of "pilot wilayas", simultaneously with the old nomenclature, namely the nomenclature of treasury accounts (NCT). The analysis of the PCE, in particular the transition from a cash basis to a patrimonial accounting, will allow us to verify the effect of the recognition of accruals, in particular on class "2" of fixed assets.

key words : The new public management - The administrative reform - The international accounting standards of public accounting (IPSAS) - state chart of accounts

I. Introduction :

Depuis plusieurs années, l'Algérie n'a pas cessé de mener plusieurs réformes au niveau de multiples ministères. En fait, la réforme est la mission principale de toute personne, en commandant le convenable et interdisant le blâmable. C'est un projet réformiste continu et renouvelable.

Ces réformes engagées dans le secteur public vise à se rapprocher et bénéficier des techniques du new public management comme ça était le cas dans quelques pays et même des organisations internationales surtout celles qui dépendent de l'ONU. Nous parlons de gestion par objectifs et gestion axée sur les résultats et bien avant ça le changement de mentalités des fonctionnaires qui pensent que l'application à la lettre des lois et des réglementations est la technique de base de la gestion des administrations. Justement, dans la comptabilité publique nous allons évaluer la mise en place du programme qui permet le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice. 'Cette comptabilité qui permet non seulement de vérifier le résultat, c'est-à-dire l'exactitude arithmétique des comptes, elle a l'avantage de le mesurer.'²

Cette étude met l'accent sur un programme qui a été mis en application depuis 2003, à savoir : Le plan comptable de l'état (PCE). Ce plan est inspiré du plan comptable général français (PCG). Une équipe d'expert-comptables de la direction générale de la comptabilité a commencé depuis 1995 à préparer ce plan en collaboration avec la direction générale de la Comptabilité publique en France - actuellement fusionnée depuis 2008 avec la direction générale des impôts et remplacée par la direction générale des finances publiques (DGFIP)- .

Ce plan est mis en action depuis le 01/01/2003 dans toutes les directions du trésor public des 48 "wilaya". Il est appliqué simultanément avec l'ancienne nomenclature, à savoir la nomenclature des comptes du trésor (NCT). Chaque année, (l'ACCT) c'est-à-dire l'agent comptable central du trésor à Alger procède à la synthèse des deux plans pour dégager les éventuels écarts et ce, dans le but de remplacer définitivement la NCT par le PCE .

L'analyse du PCE, notamment le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité patrimoniale nous permettra de vérifier l'effet de la comptabilisation des droits constatés surtout sur la classe « 2 » des immobilisations (qui correspond aussi à la classe « 2 » du plan national de comptabilité (investissements), un pas s'il sera réalisé, permettrait de mieux gérer le patrimoine de l'état et de produire une meilleure prestation au niveau des administrations publiques.

De ce qui précède, nous pouvons formuler notre question principale comme suit :

Quel est l'impact de l'adoption des IPSAS sur la comptabilité publique en Algérie au vu des fondements du new public management ?

A noter que le rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée a commencé après l'application de la partie double dans les trésoreries des « wilayates ».³

II. Méthodologie :

Ce travail a été construit de manière intuitive basée sur des propositions et non pas d'hypothèses, loin de l'approche hypothético-déductive. Nous avons adopté une approche abductive dans le cadre d'une épistémologie interprétativiste. Autrement dit, nous avons accordé naturellement à une méthodologie vécue des acteurs (le personnel de la direction des domaines de Biskra) une interprétation de leur discours. Ce n'est plus ses réalités objectives telles qu'on nous les présente souvent. De l'autre côté, il faut noter qu'il y avait toujours un décalage entre le modèle et la réalité que se soit en Algérie, en France, au Canada ou aux Etats unies. Un décalage entre la réalité vécue et la réalité telle qu'on nous la présente.

D'ailleurs, nous constatons en Algérie qu'à travers le cadre législatif que tout est conforme, bien en matière de transparence, de gouvernance et en matière de sécurité contractuelle, mais tout cela n'a pas empêché l'existence de ce décalage.

La collecte des données primaires s'est faite essentiellement par voie de l'observation participante dans la direction du domaine dont j'ai passé huit ans et pour les données secondaires, nous avons fait également appel aux données secondaires internes (des notes d'application surtout) et externes (ouvrages traitant le sujet).

III. Entre le management public et New public management :

«Le management public est un langage administratif, inspiré de la définition du langage littéraire qui est déterminé par trois conditions :

- Syntaxe : le sujet du langage est l'organisation.
- Sémantique : Tous ceux qui utilisent ce langage doivent décrire bien pour transmettre leurs idées d'une façon claire.

- La légitimité : Tous ceux qui utilisent ce langage doivent se mettre d'accord avec les autres pour l'homogénéité des objectifs des individus, de l'organisation et de la société.⁴

Alors que le new public management est à la base le résultat des réformes dans certains pays anglo-saxons notamment la Grande Bretagne et la New Zélande. Le gouvernement « Marguerite Thatcher » avait exprimé une volonté politique pour la réforme de la fonction publique, que ce soit au niveau de l'état ou au niveau local à travers le rapprochement entre les styles et méthodes du management public avec celles dans les entreprises privées. Le NPM ne remplace pas le cadre général du management public, mais il lui rajoute une nouvelle approche, à savoir la contractualisation.

L'histoire des programmes de réforme de la gestion publique à la fin du vingtième siècle tient en trois mots : New Public Management (NPM). Que l'on ait considéré le NPM comme un phénomène universel ou simplement comme une tendance propre aux États anglo-saxons, qu'il ait été perçu comme un développement positif ou négatif, il a constitué la référence à l'aune de laquelle toutes les autres réformes de la gestion publique ont été jaugées et évaluées.

En tout état de cause, que les réformes soient considérées comme participantes du NPM ou non, elles ont été particulièrement nombreuses.

D'autres chercheurs se sont opposés carrément à l'idée qu'il y a un nouveau management public, en minimisant la crédibilité de ce terme, car il n'y a pas quelque chose de nouveau « new ».

Le management public se base essentiellement sur le droit public, l'économie publique, la sociologie des organisations et des sciences politiques.

IV. Quelques expériences de réforme:

A/ En suisse :

La réforme du secteur public en suisse durant la période ' 1991 - 2006' a été réalisée dans le cadre du « New public management », et plusieurs programmes ont été lancés et mis en application. Mais la plupart de ses programmes a échoué ce qui a provoqué une vague de critiques émanant surtout des économistes néolibérales en signalant la croissance des dépenses publiques ainsi que les taux d'imposition et par conséquent la perte de la compétitivité au niveau de l'économie mondiale.

De leurs côté, les chercheurs dans les sciences politiques ont constaté l'échec des réformes entreprises au niveau du secteur public en Suisse. Ceci est le résultat direct de l'incapacité du gouvernement de résoudre les problèmes de ses citoyens, ce qui a provoqué la non légitimité de la politique générale adoptée par le gouvernement auprès du citoyen suisse. En conséquence, le gouvernement suisse se trouvait dans l'obligation d'arrêter l'application de ses programmes.

Il y a même quelques chercheurs suisses en sociologie qui ont rapproché à l'NPM qu'il se réduit à une approche technique au détriment des aspects culturels de chaque pays, car chaque société a ses propres caractéristiques qu'il ne faut jamais négliger.

Alexander BERGMANN a cité quelques éléments de réussite qui ont fait que la Suisse occupe la première place au niveau mondial sur le plan de la stabilité sociale et politique et le dynamisme financier ⁵:

Premièrement : les valeurs communes.

- 1- La pragmatique : l'homme suisse est réaliste, logique même s'il s'oppose à la théorie, il a confiance à l'expérience plutôt qu'à la théorie.
- 2- La justice : Il aime la justice dans tous les domaines. Tous les suisses sont égaux devant la loi.
- 3- La discipline pendant le travail. Chacun accomplit sa tâche de la façon la plus correcte.
- 4- La performance : les travailleurs visent le « zéro erreur » pendant le travail.
- 5- La vigilance et la recherche continue d'un environnement de sécurité pendant le travail.
- 6- L'individualisme.

Deuxièmement : Gérer les contradictions :

- 1- Entre l'individualisme et le travail collectif : Un individualisme qui sert l'intérêt de l'entreprise.
- 2- La stabilité et la flexibilité : établissement de plans à moyen terme avec la possibilité de procéder à des modifications.

Troisièmement : L'acte psychologique : C'est l'acte implicite entre

L'entreprise et les travailleurs pour réaliser les objectifs de la firme.

L'expérience suisse a démontré l'échec du NPM. Ce modèle se focalise seulement sur le côté technique du management en négligeant les caractéristiques culturelles de la Suisse. Cela confirme l'inefficacité des modèles importés et injectés directement dans la société Algérienne. Ceci dit que :

- 1- Nous pouvons s'inspirer des idées qui sont à la base des modèles réussis et non pas des modèles eux-mêmes.
- 2- Il faut élaborer notre modèle propre à nous en respectant toutes nos caractéristiques culturelles et sociales ; C'est un management à l'Algérienne.

B/ En Grande Bretagne :

Colin TALBOT, le Professeur à l'Université de Nottingham (Royaume-Uni) a réalisé une étude sur la réforme de la gestion publique en Grande Bretagne depuis les années 70. Ces programmes de réforme de la gestion publique se résumaient en trois mots : New Public Management (NPM). C'est une évaluation critique de la mise en œuvre du NPM au Royaume-Uni durant les deux dernières décennies ; il adopte une perspective particulière que nous pouvons désigner comme la « théorie des systèmes paradoxaux ».

Tableau 1 : Paradoxes du New Public Management (NPM)

	Vers la centralisation et l'obligation de rendre compte		
Vers le jugement et le compromis	La décision appartient aux politiques	Le management appartient aux managers	Vers le choix rationnel
	Le choix appartient aux consommateurs	La participation appartient aux actionnaires	
	Vers la décentralisation et la participation		

Plusieurs auteurs estiment en effet que le New Public Management est composé d'aspects fondamentalement contradictoires. En réalité le NPM n'est que l'initiative de l'ancien premier ministre « Margaret Thatcher » qui voulait récupérer le pouvoir des politiciens sur le système administratif.

V. L'aspect culturel du management public :

Le système des valeurs est souvent derrière nos décisions, qu'on le veuille ou pas. La religion est l'un des éléments de ce système, d'autant plus que les études ont démontré l'effet de cet élément dans la vie quotidienne.

A travers une étude élaborée par « ICM » dans sept pays, sur une question déterminée « Qu'est-ce que le monde croit en Dieu ». Les résultats étaient comme suit :⁶

Tableau 2 : Qu'est-ce que le monde croit en Dieu?

Questions	USA	UK	ISRAEL	India	South korea	Indonesia	Nigeria
	%	%	%	%	%	%	%
“I have always believed in God”	79	46	71	92	31	97	98
“I have studied religious texts”	78	42	25	26	25	27	51
“I pray regularly”	67	28	41	86	31	90	95
“I regularly attend an organized religious service”	54	21	38	52	31	68	91
“I would die for my God”	71	19	37	46	12	90	95

Kuno scheduler, Isabelle propeller, op.cit., p122. المصدر:

Une étude sur le rapport entre la pratique de la religion et la satisfaction, menée par Dorman et Zapf en 2001 a confirmé que les fonctionnaires pratiquants possèdent une grande satisfaction par rapport aux autres.

En Algérie, le paradoxe qui s'affiche est celui de la pratique des fonctionnaires de leur religion et de l'autre côté leur implication dans la corruption. Pour ses fonctionnaires, la religion est surtout l'accomplissement des prières, l'aumône, le jeûne du mois du Ramadan et

bien entendu le pèlerinage, car ce dernier acte donne un prestige de forme dont on fait appel en cas de besoin !! Alors que tout cela est le côté rituel dans l'adoration du Dieu. Ce côté ne représente dans le Coran que 110 versets parmi les 6236 versets, c'est-à-dire moins de 2% de l'ensemble des versets du Coran. La religion était réduite à l'adoration rituelle en occultant carrément l'adoration comportementale qui est la plus importante. Ceci explique la densité des mauvais caractères dans ce secteur tels que la dilapidation et le vol des deniers publics, les rapports mensongères, la calomnie, la médisance. Tout cela s'est propagé pour toucher beaucoup de secteurs.

D'ailleurs, l'Algérie occupait le 115ème rang des pays les plus corrompus selon le rapport annuel de transparency organisation pour l'année 2017 derrière l'Ethiopie, le Lesotho et le Rwanda et d'autres que nous pensions qu'ils étaient plus corrompus . A un tel point où les investisseurs étrangers exigeaient à leurs homologues Algériens de signer un engagement pour ne pas réclamer les pots de vins.

VI. Les normes IPSAS :

Les normes IPSAS sont inspirées des normes internationales d'information financière IFRS dans le but de se rapprocher du traitement comptable dans le secteur privé. 'Les états et les gouvernements et organismes publics doivent désormais, comme les entreprises enregistrer comme actifs et non comme dépenses en capital tous les biens immobilisés non seulement matériels informatiques ou matériels roulants, mais aussi aménagement, constructions et terrains.'⁷ Autrement dit un passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité patrimoniale. A ce jour, l'Algérie ne peut pas dresser un bilan de ses activités. Elle se limite uniquement au niveau de la balance, c'est-à-dire ce qui a été dépensé par rapport à ce qui a été alloué. Nous parlons toujours en terme de budget et non pas bilan.

'La Nouvelle-Zélande, pays précurseur quant à la migration aux normes IPSAS, considérait l'excédent budgétaire – qui s'élevait à 1 milliard de Dollars - comme critère de performance. Après la migration vers les IPSAS, il est apparu un résultat 10 fois plus faible, soit un excédent de 100.000 Dollars, que s'est-il passé réellement ? Tout simplement les IPSAS tient en compte toutes les charges réelles de l'exercice et pas seulement les dépenses. Et surtout les emprunts ont été pris en compte non comme recettes, mais comme passifs, soit en moins du résultats.'⁸ Et justement le plan comptable de l'état (PCE) est inspiré des normes IPSAS et prétendu apporter plus de transparence, de clarté et de pertinence quant à l'utilisation des deniers publics.

VII. Conclusion :

Partant du principe de la légitimité en tant qu'élément principal du management public, un vrai programme de réforme passe obligatoirement par le respect de cet élément. La confiance entre le gouvernement et les citoyens est à la base de la réussite de n'importe quel programme de réforme. Et ce n'est guère suffisant de faire des formations « techniques » aux responsables, ces formations qui ne tiennent pas en compte tous les éléments du management public.

De l'autre côté, le plan comptable de l'état (PCE) est inspiré des techniques de la comptabilité générale, alors que la nomenclature des comptes du trésor (NCT) se limite à comptabiliser les encaissements, ce n'est qu'une comptabilité de caisse. Le plan comptable de l'état offre essentiellement la possibilité de comptabiliser les droits constatés. Il permet aussi à l'agent comptable central du trésor de connaître la situation financière de l'état, et ce au niveau de chaque Wilaya et à tout moment. Ce plan est aussi un outil de contrôle des dépenses et surtout des recettes. Pour cela il est impératif de relancer ce plan qui a été gelé momentanément par un simple télégramme en 2007 sans qu'il y ait la moindre raison ou explication.

En générale, la phrase suivante peut incarnée la nouvelle culture du new public management : "Une administration répondant principalement aux besoins des citoyens, aux couts modérés et avec une performance élevée". D'ailleurs c'est ce qui est appliqué dans les pays développés qui cherchent toujours à l'améliorer. Si nous nous référons à la loi organique sur les lois financières en France par exemple, Nous constatons que la performance est la pierre angulaire dans la préparation et l'exécution du budget de l'état, à travers l'intégration des d'objectifs des programmes et les indicateurs de performance dans les projets annuels de performance. Ces projets connus par l'abréviation « les PAP », constituent un ensemble de documents accompagnant le projet de loi de finances lors de sa présentation au Parlement. Ceux-ci incluent des détails sur les résultats attendus des objectifs de la politique publique adoptée. Ils incluent la détermination des objectifs, la stratégie, les indicateurs de mesure ainsi que les résultats attendus de chaque programme, qui seront évalués ultérieurement à l'occasion de la préparation du rapport annuel de performance. Ces documents annexes sont:

- Les documents «bleus»: ce sont des compléments de budget obligatoires dont le but est d'expliquer le projet de loi de finances en fournissant des détails sur l'utilisation de crédits pour chaque tâche du budget général. En tant que partie intégrante du projet de budget, ces annexes doivent être déposées en même temps que le gouvernement soumet le projet de loi de finances. Les parlementaires peuvent modifier le contenu de ces annexes comme ils le font pour le projet de loi de finances. Une fois la loi de finances est ratifiée, ces annexes également deviennent des « décisions législatives ».

- Les documents «jaunes»: ils sont produits principalement à la demande des parlementaires pour la préparation de rapports. Ils concernent des domaines très divers (efforts financiers des gouvernements en faveur des politiques publiques ou des collectivités locales, contributions de l'État, associations financées par l'État, etc.).

- Les documents « oranges » ou documents de politique transfrontalière : qui ne peuvent pas être réalisés en une seule tâche mais plutôt en impliquant plusieurs ministères. Ils permettent l'adoption de stratégies croisées, telles que la politique de la ville.

Il est tout à fait clair que la préparation du budget de l'État dans le cadre du projet de la loi de finances est un engagement axé sur les résultats ... Aujourd'hui, Il n'est plus acceptable du tout que la loi de finances soit limitée à la présentation d'un côté les crédits et subventions octroyés aux différents ministères et de l'autre côté les recettes attendues, de l'autre côté. Ça ne fait que maintenir l'état de « métastase de corruption ».

VIII. Résultats :

1- L'application des fondements du management public:

1- la légitimité perd de plus en plus de place en Algérie. Le système de comptabilité publique appliqué n'est pas clair et non plus transparent, car on ne dévoile que les chiffres concernant les dépenses et en contre partie pas de détails chiffrés sur les recettes. De l'autre côté on écarte le conseil de comptabilité d'exercer ses fonctions de contrôle des deniers publics, ce qui a mené l'Algérie à se classer parmi les derniers pays selon le critère de la légitimité. La non confiance s'est bien installé entre le pouvoir et les citoyens, ce qui empêche d'avancer dans la réalisation des programmes de réforme.

2- les responsables dans le secteur public croient fortement que le management dans leurs secteurs se traduit uniquement par l'application à la lettre des lois, car il est un secteur statique géré uniquement par des lois et décrets et instructions bien définis, et tous ce qui est techniques managériales ne concernent que le secteur privé. C'est le dessus de la rationalité juridique par rapport à la rationalité managériale.

3- l'évaluation des résultats se fait sur la base des moyens mis à la disposition des différents ministères pour réaliser les projets, sans qu'il y ait des objectifs bien définis, ce qui ne permet pas de mesurer l'efficacité de la politique budgétaire.

4- L'application systématique de tous ce qui parvient du "haut"; c'est à dire des instances tutelles, même si parfois ses décisions sont incompatibles avec la réalité que les agents d'exécution la procurent suite à leurs expériences et observations tirés du terrain. Chose qui au fil du temps tue l'initiative chez ces fonctionnaires d'exécution.

5- L'absence de l'exploitation du feed-back provenant des utilisateurs du secteur public, car satisfaire ses utilisateurs ne rentre plus dans les intérêts de l'administration publique, quoi que ça existe des registres de doléances pour la plupart des administrations publiques, ce n'est qu'une formalité. L'essentiel est de passer ses huit heures au détriment de la qualité du service fourni.

6- L'administration publique est un outil d'exécution de la politique du gouvernement et implicitement les employés sont le noyau de cette administration, alors si l'employé n'est pas convaincu par cette politique, il ne va plus prendre les choses au sérieux, et voire même désobéir aux ordres qui parviennent du haut.

7-La domination de ce qui reste du taylorisme, basé sur les relations verticale beaucoup plus que les relations horizontales.

8- la culture de l'entreprise est en déclin. La frustration des fonctionnaires gagne du terrain de plus en plus. Les mauvais caractères tels que la haine, l'envie et la médisance prennent aussi de l'ampleur. C'est le climat de guerre qui règne au sein de l'administration publique.

9- la corruption fait rage dans la fonction publique. A titre d'exemple le forum économique mondiale a classé l'Algérie au 83ème rang des pays atteints par la corruption et ce pour les années 2009 et 2010 , et l'Algérie ne cesse de reculer dans le classement. Nous pouvons également s'appuyer sur le classement établi par la transparency organisation d'où l'Algérie figure constamment parmi les derniers pays les plus corrompus.

10- Il faut reporter le débat sur la gouvernance car actuellement la relation entre le gouvernement et le peuple est très médiocre. La gouvernance qui vise à procurer de la qualité dans les services fournis aux citoyens ne peut pas être appliquée par un gouvernement qui ne s'intéresse pas aux préoccupations de ces citoyens, ces préoccupations manifestés maintes fois à travers plusieurs sit-in et grèves, surtout dans les secteurs de la santé, l'éducation, et les collectivités locales tout au long de chaque année. L'Algérie est loin d'une administration électronique comme c'est le cas dans les pays développés; procédure réalisée après avoir instauré la démocratie dans leurs pays. Le passeport et la carte d'identité national tout deux biométriques représentent un pas vers l'administration électronique mais il en reste beaucoup à faire (la numérisation de l'éducation, l'enseignement, la sécurité sociale, l'état civile,...)

2- Les résultats techniques relatifs aux normes IPSAS:

1- Le plan comptable (PCE) n'est que la reproduction du plan comptable générale français (PCG) avec quelques modifications.

2- La mauvaise conception par les ordonnateurs et les comptables publiques du rôle incontournable des "droits constatés" dans la comptabilisation des droits dus à l'état. D'un côté les ordonnateurs considèrent toujours que ce n'est pas de leurs prérogatives les sujets d'ordre comptable, alors qu'ils sont à la base de l'émission des titres de perception, et de l'autre côté la non prise en charge de ses droits par les comptables secondaires rendrait inutile ce plan comptable de l'état (PCE) au sujet de la comptabilisation des droits constatés.

- 3- Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore entamer la phase de comptabilisation des amortissements dans la comptabilité publique pour la simple raison que l'opération relative à l'inventaire des biens de l'état confiée à la direction centrale des domaines n'est pas encore achevée. Cette opération de l'inventaire général des biens immeubles de l'état qui a débuté depuis plus de 40 ans n'a même pas atteint les 50%.
- 4- Il est impossibles de comptabiliser les constructions et les terrains car les registres des biens de l'état ne sont pas à la fois à jour et l'opération elle-même de l'inventaire générale est mise à l'oubliette.

IX. Recommandations :

- 1- Rétablir la confiance entre les responsables et les subordonnées et cela obligatoirement par un vraie représentativité des citoyens au niveau des institutions étatiques.
- 2- Multiplier les formations de pointe pour éradiquer la pensée que le management est le synonyme de l'application à la lettre des lois et décrets. Déjà, la gestion axée sur les résultats est une formation de base, prioritaire pour améliorer la performance des responsables.
- 3- Sur le plan technique, la levée du gel du plan comptable de l'état est plus que nécessaire afin de rétablir l'application simultanée PCE/ NCT (nomenclature des comptes du trésor). Le passage aux IPSAS n'est plus un choix...C'est une certitude.

Références :

- ¹ IPSAS : International Public Sector Accounting Standards.
- ² Jean-françois des Robert et Jacques Colibert, Les normes IPSAS et le secteur public, Dunod,Paris, 2008, P 15.
- ³ Ministère délégué au trésor, Direction centrale du trésor, Direction de la gestion comptable des opérations du trésor public. Instruction N°78 du 17 Août 1991 portant réformes de la comptabilité des receveurs des régies financières et mise en oeuvre de la méthode à partie double.
- ⁴ David Huron et Jacques spindler, Le management public en mutation, L'Harmattan, Paris, 2008. P66.
- ⁵ Alexander Bergmann, Le Swiss way of management, edition ESKA, Paris1994. P66.
- ⁶ Kuno scheduler et Isabelle propeller, Cultural aspects of public management reform, Research in public policy analysis and management, Volume 16, 3–28 Copyright r 2007. P 67 - 125
- ⁷ Jean-françois des Robert et Jacques Colibert, Op.cit, P 13.
- ⁸ Jean-françois des Robert et Jacques Colibert, Op.cit, P 16.

المراجع:

- 1- Alexander Bergmann, Le Swiss way of management, edition ESKA, Paris1994.
- 2- David Huron et Jacques spindler, Le management public en mutation, L'Harmattan, Paris, 2008.
- 3- Jean-françois des Robert et Jacques Colibert, Les normes IPSAS et le secteur public, Dunod,Paris, 2008.
- 4- Kuno scheduler et Isabelle propeller, Cultural aspects of public management reform, Research in public policy analysis and management, Volume 16, 3–28 Copyright r 2007.
- 5- Ministère délégué au trésor, Direction centrale du trésor, Direction de la gestion comptable des opérations du trésor public. Instruction N°78 du 17 Août 1991 portant réformes de la comptabilité des receveurs des régies financières et mise en œuvre de la méthode à partie double.